

CONFIDENTIEL DIPLOMATIE

TD_KIGALI_1994_00400.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

1

A700000017560D1460190.74T\000=5-DD CONFIDENTIEL DIPLO

-4II=DAM=

-CM1 CM2 CM3 SG SGP

-II=CMB II=CM5 PR3 PR4 2NU 2CEU 2CE SGE CMA CMF MAE ASP

-2II=STR CMC CM4 PR5 MDH DJ DIP

- DIFD

TD KIGALI 400

LE 05 JUILLET 1994

KGLI LE 05/07/94 A 16H44

IMMEDIAT

CHIFFRE CONFIDENTIEL DIPLOMATIE

ORIGINE: YANNICK GERARD

NB: DISTRIBUTION DIRECTEURS

AD DIPLOMATIE 400

CQ KINSHASA 83

CQ LONDRES 6

CQ ARMEES PARIS 147

CQ DFRA GENEVE 16

CQ LAGOS 3

CQ KAMPALA 87

CQ NAIROBI 82

CQ MINDEFENSE PARIS 160

CQ MINCOOP PARIS 211

CQ OTTAWA 4

CQ LA HAYE 3

CQ DFRA UEO BRUXELLES 1

NB: SERVIR DAM, CMB, CM5, NU, MDH

NB : 05.07.94.1915/SCHLUMBERGER/CM

TXT

CQ BUJUMBURA 113

CQ DFRA NEW YORK 21

CQ DAKAR 3

CQ TUNIS 3

CQ LE CAIRE 3

CQ ACCRA 3

CQ DAR ES SALAM 15

CQ WASHINGTON 11

CQ BRUXELLES 12

CQ ADDIS ABEBA 6

CQ HARARE 3

CQ PEKIN 3

RT MINISTRE

OBJET: ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
AVEC LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL (M.
KAREMERA).

REFERENCE: TD KIGALI 391.

RESUME: LES RESERVES DES AUTORITES ENVERS LA ZONE HUMANITAIRE
SURE RESTENT TRES VIVES. PREPARONS NOUS A FAIRE FACE AUX DIFFICULTES
QU'ELLES NE MANQUERONT PAS DE NOUS CREER.

XXX

D'UN LONG ENTRETIEN, CE MATIN, AVEC CES DEUX MINISTRES, JE
RETIENS LES PRINCIPAUX POINTS SUIVANTS:

1) LA ZONE HUMANITAIRE SURE.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES A EXPOSE LES FORTES RESERVES
DES AUTORITES RWANDAISES. LA ZONE NE COUVRAIT PAS TOUTES LES
POPULATIONS MENACEES. LA CREATION DE CELLE-CI SIGNIFIAIT-ELLE QUE LES
POPULATIONS MENACEES DEVAIENT REJOINDRE CETTE ZONE ? COMMENT 5 A 6
MILLIONS DE PERSONNES POURRAIENT ELLES TENIR DANS CET ESPACE ? LES
DISTANCES ETAIENT LONGUES. ON RISQUAIT D'ASSISTER A UNE VERITABLE
TRAGEDIE. LE FPR NE MANQUERAIT PAS DE POURSUIVRE LES COMBATS. LE
GOUVERNEMENT INTERIMAIRE SOUHAITAIT QUE LA FRANCE ENTREPRENNE TOUTE
ACTION DE NATURE A STABILISER LE FRONT. LA ZONE HUMANITAIRE SURE
DEVAIT ETRE ETENDUE DE FACON A COUVRIR GISENYI, RUHengeri, ETC... IL
ETAIT EGALEMENT DEMANDE A LA FRANCE DE FOURNIR UNE ASSISTANCE
MILITAIRE EN ARMES ET EN MUNITIONS AUX FAR. C'EST DANS CES CONDITIONS
QUE L'OPERATION TURQUOISE POUVAIT ABOUTIR A DES RESULTATS POSITIFS.

EN REPONSE, J'AI RAPPELE A MES INTERLOCUTEURS LA PHILOSOPHIE DE
L'OPERATION TURQUOISE ET DE LA ZONE HUMANITAIRE SURE QUE J'AVAIS DEJA
EXPOSEE DIMANCHE DEVANT LE PRESIDENT. JE N'AVAIS PAS D'ELEMENT
NOUVEAU A APPORTER. IL N'ETAIT PAS ENVISAGE D'ETENDRE LA ZONE NI DE
SORTIR DE NOTRE IMPARTIALITE.

2) PARTICIPATION BELGE A L'OPERATION TURQUOISE.

CONFIDENTIEL DIPLOMATIE

515

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES A PROCÉDE A UN LONG REQUISITOIRE CONTRE LES BELGES ET A MENTIONNE LES PROPOS DE M. DEHAENE QUI AURAIT TRAITE LE GOUVERNEMENT INTERIMAIRE DE "BANDE D'ASSASSINS". POURQUOI, S'EST-IL INTERROGE LES BELGES VOULAIENT-ILS VENIR TRAVAILLER A CYANGUGU ? NE DESIRAIENT-ILS PAS REPENDRE L'AEROPORT ? N'AVAIENT-ILS PAS DEJA, DANS LA MINUAR, SUFFISAMMENT AIDE LE FPR A KIGALI AU LENDEMAIN DE L'EVACUATION DE LEURS RESSORTISSANTS ?

DEVANT MON INSISTANCE, ET LA PLUS HAUTE IMPORTANCE QUE NOUS ATTACHIONS A LA CONTRIBUTION HUMANITAIRE DE LA BELGIQUE A L'OPERATION, LE MINISTRE A PROMIS DE ME DONNER UNE REPONSE DEFINITIVE CE SOIR APRES CONSULTATION DES AUTRES MEMBRES DU GOUVERNEMENT. JE CRAINS BIEN, CEPENDANT, QUE LE SOUCI HUMANITAIRE POUR LES POPULATIONS DE CYANGUGU NE SOIT PAS LA PREOCCUPATION PRIORITAIRE DES AUTORITES DE GISENYI ET QUE LEURS PREVENTIONS ENVERS LES BELGES NE L'EMPORTENT SUR TOUTE CONSIDERATION HUMANITAIRE POUR LES HUTUS DU SUD.

3) REGLEMENT POLITIQUE.

- LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES M'A ANNONCE LA CONSTITUTION D'UNE "ASSEMBLEE" DE 70 PERSONNES REPRESENTATIVE DES 17 FORMATIONS POLITIQUES DONT ONZE POUR CHACUN DES PRINCIPAUX PARTIS (MRND, MDR, PL, PSD). SON PREMIER ACTE AVAIT ETE DE PROLONGER LE MANDAT CONFIE AU PRESIDENT. JE TRANSMETS PAR FAX LA LISTE DE CES PERSONNES A M. MARLAUD ET LUI SERAIS RECONNAISSANT DE SES COMMENTAIRES.

- LES DEUX MINISTRES M'ONT INTERROGE SUR LES EFFORTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE POUR UN REGLEMENT. JE LES AI ASSURES QUE NOUS NE LES MENAGIONS NULLEMENT, NOTAMMENT AUPRES DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS-UNIES AFIN QUE SON NOUVEAU REPRESENTANT S'EFFORCE RAPIDEMENT DE RENOUEER LES FILS DE LA NEGOCIATION. M. SHARYAR KHAN DEVAIT D'AILLEURS VENIR ICI DES JEUDI. J'AI EGALEMENT FAIT ETAT DU COMMUNIQUE PUBLIE A L'ISSUE DE LA RENCONTRE ENTRE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET LE PRESIDENT MUSEVENI. LES DEUX MINISTRES SE SONT INQUIETES DES DELAIS DE REGLEMENT QUE NE MANQUERAIT PAS D'ENTRAINER L'IDENTIFICATION DES RESPONSABLES DES MASSACRES. ILS ONT EGALEMENT POSE LA QUESTION DE SAVOIR SI LA COMMISSION D'ENQUETE DES NATIONS-UNIES CREEE A CET EFET SERAIT BIEN AUTORISEE A TRAVAILLER EN ZONE FPR.

A LA DIFFERENCE DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES POUR LEQUEL LE FPR N'EST QU'UN GROUPE D'OUGANDAIS, LE MINISTRE DE L'INTERIEUR A, A DEUX REPRISES, EMIS L'IDEE QU'IL N'EXISTAIT PAS D'AUTRE SOLUTION, A L'HEURE ACTUELLE, QUE DE LAISSER LE FPR TENTER DE PROUVER SA BONNE FOI AUPRES DES POPULATIONS. PERSONNE N'ETAIT EN DROIT DE PRECONISER UNE PARTITION DU PAYS. LE PARTAGE DE POUVOIR S'IMPOSAIT.

4) - QUESTIONS HUMANITAIRES.

AU MINISTRE DE L'INTERIEUR QUI FAISAIT ETAT DE L'IMPATIENCE DES POPULATIONS AUXQUELLES UNE ASSISTANCE HUMANITAIRE AVAIT ETE ANNONCEE, J'AI DETAILLE LES EFFORTS CONSIDERABLES QUE NOUS DEPLOYIONS SUR LA SCENE INTERNATIONALE POUR MOBILISER TOUTES LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LES ONG. LE MINISTRE A SOULIGNE QUE DANS LA ZONE HUMANITAIRE SURE, DE NOMBREUSES STRUCTURES SANITAIRES LOCALES EXISTAIENT DEJA, QU'IL ETAIT SOUHAITABLE D'UTILISER EN LES RAVITAILLANT.

5) - PARTICIPATION AUX JEUX DE LA FRANCOPHONIE.

J'AI PROFITE DE L'ENTRETIEN POUR FAIRE LA DEMARCHE INDIQUEE DANS LE TD DIPLOMATIE 19555 CONCERNANT LES INCONVENIENTS POUR LE RWANDA A VOULOIR Y IMPOSER SES PARTICIPANTS. LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES A PRIS ACTE. IL AVAIT, IL Y A 2 SEMAINES, AYANT RECU

L'INVITATION, DONNE SON FEU VERT POUR LE DEPART DES PARTICIPANTS (UN BALLET ?) MAIS NE SAVAIT PAS OU ILS ETAIENT ACTUELLEMENT. DE TOUTE FACON, A-T-IL AJOUTE, ILS NE POUVAIENT ARRIVER EN FRANCE SANS VISA.

6) RADIO DES MILLE COLLINES.

J'AI DEMANDE A MES DEUX INTERLOCUTEURS CE QUE DISAIT ACTUELLEMENT LA RADIO DES MILLE COLLINES, ILS M'ONT REPONDU QU' ILS ECOUTAIENT RFI.

X X
X

COMMENTAIRES:

LES RESERVES DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE ENVERS LA ZONE HUMANITAIRE SURE SONT TOUJOURS AUSSI VIVES. IL FAUT S'ATTENDRE A CE QUE LES AUTORITES RWANDAISES S'EFFORCENT DE NOUS METTRE EN DIFFICULTE A CET EGARD. QUE FERIONS NOUS, PAR EXEMPLE, SI CES AUTORITES CHERCHAIENT, EN TOUT OU EN PARTIE, A REJOINDRE CETTE ZONE ? NON PAS QU'ELLES PUISSENT, DANS L'IMMEDIAT, CRAINDRE POUR LEUR SECURITE CAR ELLES PEUVENT, DEPUIS GISENYI, PASSER EN QUELQUES MINUTES AU ZAIRE. DANS LE DECOURAGEMENT QUI EST LE LEUR ACTUELLEMENT, IL S'AGIRAIT BIEN PLUTOT D'UN ACTE DE DESEPOIR VISANT A COMPLIQUER NOTRE TACHE TANT VIS-A-VIS DU FPR QUE DES HUTUS DU SUD. QUELLES CONSIGNES DONNERONT-ELLES AUX POPULATIONS SUR LA RADIO DES MILLE COLLINES ? LES ENCOURAGERONT-ELLES A REJOINDRE LA ZONE ? ./.

GERARD